

madmodum. Par suite, pêche celui qui fait opposition ou suscite des empêchements à l'augmentation du nombre des communions non prescrites par la règle.

e) Enfin, ordre est donné de lire ce décret une fois tous les ans dans les communautés religieuses, et défense faite de mettre en discussion la question qu'il a tranchée.

Telles sont les obligations imposées par le décret du 20 décembre 1905.

Les vengeances de Dieu

Carnot contre Jeanne d'Arc

Jeanne d'Arc contre Carnot

Quand on compare les divers présidents de la République qui se sont succédé parmi nous depuis Grévy, on est tenté de croire que nous avons toujours été de mal en pis. Des hommes comme Carnot, Casimir Périer, Félix Faure, apparaissent à certains catholiques de nos jours comme de vrais petits saints, comparés aux Loubet et aux Fallières, les présidents de l'ère de la Séparation. Il y a là une grande illusion. Les Carnot, les Casimir Périer, les Félix Faure ont été, comme leurs ministres soi-disant modérés, les Ribot, les Méline, les Poincaré, de grands coupables qui ont été les fléaux de la France : ils ont, en effet, préparé les voies à des hommes que les circonstances seules ont rendu plus audacieux. Ils ont fait tout le mal qui était possible de leur temps : ils ont signé à peu près tous les décrets que la franc-maçonnerie a exigés d'eux.

Nous oublions trop vite : c'est une de nos grandes faiblesses Dieu se souvient. Il ne pardonne qu'au repentir. Quand le coupable ne veut ni expier, ni s'amender, Dieu le frappe. Il a frappé les Grévy, les Carnot, les Casimir Périer, les Félix Faure, de manières diverses, mais bien significatives.

Prenons pour exemple le cas du président Carnot, parce que son nom est tristement lié à celui de Jeanne d'Arc et rentre ainsi grâce à elle dans l'actualité. On affecte de le prendre pour un homme droit, intègre, de haut caractère. Or, son haut